Les savoir-faire du Cognac valorisés par un site web en attendant une reconnaissance de l’Unesco

lundi 30 août 2021, par lpe

Les savoir-faire du Cognac, du terroir aux modes de consommation, sont désormais inscrits à l’inventaire national du patrimoine culturel immatériel et reconnus comme bien culturel français. Ils déposeront leur candidature à une inscription au patrimoine culturel immatériel de l’Unesco sur le registre des bonnes pratiques de sauvegarde d’ici mars 2022 pour une éventuelle présentation par la France au niveau de l’Unesco en 2024.
Cette œuvre collective a permis de réaliser l’inventaire des pratiques cognac, étape importante dans le cadre du projet de reconnaissance au patrimoine culturel immatériel.
Dédié au patrimoine vivant du Cognac, le nouveau site internet « les savoir-faire du Cognac » a été mis en ligne le 20 juillet dernier. Véritable visite immersive pour aller à la rencontre de la culture Cognac, il restitue le travail d’inventaire mené collectivement pendant deux ans par plus de 1000 membres de la communauté du Cognac. Une implication qui a permis de réaliser un véritable travail de vulgarisation scientifique.

Outil de médiation culturelle et scientifique, https://lessavoirfaireducognac.com propose cinq parcours sensibles et immersifs pour aller à la découverte des dimensions patrimoniales et culturelles de l’élaboration du Cognac et des fondements de cette culture pluriséculaire, qui génération après génération fédèrent la communauté.
Cette immersion sensorielle, ludique, artistique et pédagogique dans l’univers des pratiques et de la culture du Cognac s’inscrit également dans une volonté de transmission d’une tradition viti-vinicole non délocalisable, avec une protection de l’actuelle aire d’appellation datant de 1938.

Pépinière viticole, conduite de la vigne, vinification charentaise, alambic charentais, distillation charentaise, pratiques de dégustation(s), tonnellerie charentaise, vieillissement sous bois, assemblages, habillage du produit sont les **dix savoir-faire les plus représentatifs du Cognac**.
Le site web réalisé collectivement, privilégie l’humain et la variété des pratiques avec des vidéos, photographies, sons du quotidien, schémas explicatifs de la pratique et témoignages de praticiens. Il propose une approche transversale et sensible de ce qui constitue les fondements culturels des savoir-faire du cognac. Un volet institutionnel permet au visiteur de découvrir la démarche participative et le mode de gouvernance pour mener à bien ce projet patrimonial, culturel et scientifique.
A son rythme, selon ses envies et son niveau de connaissances, le visiteur est incité à poursuivre, voire à revenir pour approfondir. Il est accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, a été conçu et réalisé par E3 l’agence (Bordeaux) et est hébergé par Axeinformatique à Pessac.

A propos de l’association Les savoir-faire du Cognac :
Créée en 2016, l’association Les savoir-faire du cognac participe à la reconnaissance des savoir-faire du Cognac, du terroir aux modes de consommation comme bien culturel français au Patrimoine Culturel Immatériel de l’Unesco.
Passeur de culture(s), l’association rassemble les parties-prenantes de la communauté avec le concours des collectivités territoriales de l’appellation Cognac, du Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC), des fédérations et syndicats professionnels, de structures d’enseignement, et de la société civile. Elle coordonne la démarche participative, véritable aventure humaine, dont la mission est d’éveiller la curiosité sur la richesse artisanale des savoir-faire et à la transmission de ses valeurs.
En 2021, la participation massive de plus 1000 praticiens a permis la définition patrimoniale de la culture du cognac. L’association s’est dotée d’une nouvelle gouvernance autour de 3 instances pour mettre en œuvre les modalités de concertation du dossier Unesco :
> le comité de pilotage produit le contenu du dossier,
> le comité de rédaction veille à la bonne formulation des engagements moraux de la communauté
> et le conseil d’administration acte le plan de sauvegarde et prends les engagements financiers.
L’association est co-présidée par Jean-Bernard de Larquier et Jérôme Sourisseau.
Elle est dirigée par Anne-Laure Jouannet.

Crédit photo SFC/ Mazenq-Ramos